

EXAMEN DES PROPOSITIONS D'AMENDMENT DES ANNEXES I ET II

Autres propositionsA. Proposition

Transférer la population de *Dugong dugon* (dugong) de l'Australie de l'Annexe II à l'Annexe I de la Convention.

L'inscription de la population australienne de *Dugong dugon* (dugong) à l'Annexe I est conforme aux dispositions de la résolution 9.24, annexe 3 selon lesquelles: "En règle générale, l'inscription d'une espèce à plus d'une annexe devrait être évitée".

La présente inscription devrait être annotée comme suit: "La population australienne n'est pas menacée d'extinction mais est inscrite à l'Annexe I afin d'éliminer d'éventuels problèmes d'application posés par une inscription scindée."

B. Auteur de la proposition

Australie

C. Justificatif1. Taxonomie

- | | |
|----------------------------|--------------------------|
| 1.1 Classe: | Mammalia |
| 1.2 Ordre: | Sirenia |
| 1.3 Famille: | Dugongidae |
| 1.4 Espèce: | <i>Dugong dugon</i> |
| 1.5 Synonyme scientifique: | aucun |
| 1.6 Noms communs: | français: dugong |
| | anglais: dugong, sea cow |
| | espagnol: dugon |

2. Paramètres biologiques

2.1 Répartition géographique

Les dugongs sont largement répartis dans les régions côtières protégées tropicales et subtropicales de l'océan Indien et du sud-ouest du Pacifique. L'aire de répartition de l'espèce s'étend de l'est de l'Afrique et de Madagascar, en direction de l'est, jusqu'au littoral oriental de l'Australie et du Vanuatu. Dans la majeure partie de son ancienne aire de répartition, l'espèce a été exterminée ou est aujourd'hui extrêmement rare en raison d'une chasse excessive.

En Australie, on trouve des dugongs de la baie de Shark, près du littoral septentrional de l'Australie-Occidentale, jusqu'à la baie de Moreton au Queensland (fig. 1).

2.2 Habitat disponible

Les dugongs vivent dans des régions côtières protégées peu profondes et se nourrissent dans les herbiers marins. C'est dans les vastes baies peu profondes, les canaux à mangroves larges et peu profonds et sur le versant sous le vent des grandes îles proches du littoral qu'on rencontre les grandes concentrations de dugongs. Leur présence coïncide avec celle de vastes herbiers marins.

Les herbiers marins sont des écosystèmes sensibles aux effets des activités humaines et peuvent être détruits directement, par l'exploitation et la pêche au chalut ou indirectement, par les perturbations résultant du dragage, du déboisement de la zone côtière et de l'arrière-pays et du drainage des terres. On constate en outre, la disparition épisodique de centaines de kilomètres carrés d'herbiers marins lors d'événements climatiques extrêmes tels que les cyclones et les inondations. La régénération et la recolonisation, après une destruction à grande échelle, peuvent prendre 10 ans ou plus.

2.3 Etat des populations

L'UICN classe le dugong comme "vulnérable".

On estime qu'il y a 85 000 dugongs dans les eaux australiennes mais ce chiffre est sans doute sous-estimé car les études n'ont porté que sur une partie de son aire de répartition et un facteur de correction prudent a été utilisé pour tenir compte des animaux qu'on ne peut pas observer en raison de la turbidité de l'eau.

2.4 Tendances de la population et tendances géographiques

En Australie, les effectifs du sud du récif de la Grande-Barrière et de la baie de Hervey ont diminué de plus de 50% depuis 10 ans. Toutefois, dans d'autres régions, les populations sont jugées stables. Ainsi, les études menées dans la baie de Shark, le récif de Ningaloo et le golfe d'Exmouth montrent que les populations de dugongs paraissent stables et que la densité est parmi les plus élevées pour cette espèce.

2.5 Rôle de l'espèce dans son écosystème

Les dugongs sont herbivores et se nourrissent généralement d'herbes marines. Ils préfèrent les espèces "pionnières", en particulier celles du genre *Halophila* et *Halodule*. Ce choix est lié à la composition chimique et structurelle des herbes marines. Les espèces les plus fréquemment choisies contiennent le moins de fibres et le plus d'azote disponible et sont les plus digestes.

2.6 Menaces

Les principales causes de mortalité non naturelle en Australie sont la pêche à l'araignée, la chasse traditionnelle par les Aborigènes et les insulaires du détroit de Torres et la disparition de l'habitat suite au développement du littoral.

3. Utilisation et commerce

3.1 Utilisation au plan national

Les populations autochtones chassent le dugong pour se nourrir. Il n'y a pas d'exploitation commerciale légale, que ce soit à l'intérieur ou au départ de l'Australie.

3.2 Commerce international licite

L'Australie n'a connaissance d'aucun commerce des dugongs. L'Australie a contacté les autres Etats de l'aire de répartition du dugong pour obtenir des informations sur le commerce des produits du dugong. Ceux qui ont répondu n'avaient pas connaissance de commerce de dugongs.

3.3 Commerce illicite

L'Australie n'a pas connaissance de commerce illicite de cette espèce. Quelques informations anecdotiques font état de ventes illicites limitées de produits du dugong comme souvenirs pour les touristes mais ces informations n'ont pas été confirmées.

3.4 Effets réels ou potentiels du commerce

En Australie, l'impact serait minime car cette inscription ne concernerait pas les utilisations traditionnelles des dugongs par les Aborigènes ou les insulaires du détroit de Torres. Avec l'inscription de la population australienne de dugongs à l'Annexe I, c'est l'espèce entière qui serait à l'Annexe I. Cette mesure aurait pour effet d'éliminer la possibilité de voir apparaître des faux permis concernant un animal prétendument issu d'une population inscrite à l'Annexe II alors qu'il provient, en réalité, d'une population inscrite à l'Annexe I.

3.5 Elevage en captivité à des fins commerciales (hors du pays d'origine)

L'Australie n'a pas connaissance de cas d'élevage en captivité.

4. Conservation et gestion

4.1 Statut légal (national/international)

L'espèce est protégée dans tous les états d'Australie où elle est présente. Le commerce est interdit. L'utilisation traditionnelle des dugongs par les Aborigènes ou les insulaires du détroit de Torres est autorisée.

Au niveau international, la population australienne est inscrite à l'Annexe II de la CITES alors que les autres populations sont inscrites à l'Annexe I. L'Australie n'a connaissance d'aucun Etat de l'aire de répartition qui autoriserait l'utilisation commerciale des dugongs. Certains de ces Etats autorisent l'utilisation traditionnelle des dugongs par la population autochtone.

4.2 Gestion de l'espèce (surveillance de la population/conservation de l'habitat)

Des études aériennes ont lieu dans toute l'Australie afin de surveiller les populations. Les densités de dugongs ne sont généralement pas très élevées et l'animal est donc difficile à recenser avec exactitude ou précision. Il n'y a pas de méthode permettant de mesurer de manière fiable les tendances des effectifs à l'échelle locale. Il n'y a pas d'information sur la répartition du dugong et de son abondance entre le nord du golfe d'Exmouth et l'embouchure du fleuve Daly.

A ce jour, les mesures de protection des herbiers marins ont essentiellement consisté à établir des parcs marins et à interdire la pêche industrielle afin d'empêcher que la pêche au chalut ne cause des dommages structurels aux herbiers marins.

4.3 Mesures de contrôle (commerce international/mesures internes)

La population australienne de dugongs est actuellement inscrite à l'Annexe II de la CITES.

Les dugongs sont protégés en Australie et le commerce est interdit.

5. Information sur les espèces semblables

L'ordre des Siréniens se compose des seuls mammifères herbivores totalement aquatiques. L'ordre comprend quatre espèces réparties en deux familles. *Dugong dugon* est la seule espèce de la famille des Dugongidae; les trois autres espèces appartiennent à la famille des Trichechidae; ce sont:

Le lamantin d'Afrique (*Trichechus senegalensis*), inscrit à l'Annexe II de la CITES; on le trouve dans les eaux douces, saumâtres et marines.

Le lamantin d'Amérique du Nord (*T. manatus*), inscrit à l'Annexe I de la CITES; on le trouve dans les eaux douces, saumâtres et marines.

Le lamantin de l'Amazonie (*T. inunguis*) inscrit à l'Annexe I de la CITES; on le trouve exclusivement en eaux douces.

6. Autres commentaires

Les autres Etats de l'aire de répartition du dugong ont été consultés en avril 1999. Leur opinion a été sollicitée afin de déterminer

- s'ils avaient connaissance d'un commerce des dugongs;
- si l'inscription scindée des dugongs et, en particulier le fait que la population australienne soit inscrite à l'Annexe II, posait des problèmes d'application de la Convention; et
- si, en conséquence, ils seraient favorables au transfert à l'Annexe I, par l'Australie, de sa population de dugongs afin d'éliminer l'inscription scindée.

Nous avons reçu des réponses du Brunéi, du Cambodge, de la Chine, de l'Indonésie, du Mozambique, des Philippines, de Singapour, du Vanuatu, du Yémen et des îles Salomon (Etat non Partie à la CITES). Tous ont indiqué qu'ils n'avaient pas connaissance d'un commerce de l'espèce. L'Indonésie a ajouté que l'inscription scindée lui causait parfois des problèmes d'application. Le Mozambique estime que si l'inscription scindée ne lui pose pas de problème, elle pourrait lui en poser à l'avenir. Les autres Etats ont indiqué qu'ils n'avaient pas de problèmes d'application.

Les 10 pays ont appuyé le transfert des dugongs australiens à l'Annexe I. L'Indonésie s'est déclarée très favorable à cette mesure; le Mozambique a indiqué qu'il "apprécierait" que la population australienne soit transférée à l'Annexe I afin d'éviter des problèmes futurs d'application et de contrebande.

7. Références

Food and Agriculture Organization of the United Nations. *CarcFAO Fisheries Series No. 5, Volume II Mammals in the seas*. Rome, 1979.

Marsh, H, Eros, C, Corkeron, P and Breen, (1999). *The Dugong, Dugong dugon, in Australia: A Conservation Overview*. A draft report to Environment Australia. Unpublished report.

Figure 1: Aire de répartition du dugong en Australie montrant les régions où des études modernes ont été faites, avec indication des estimations les plus récentes du nombre de dugongs en divers lieux.

